



**MAIRIE DE SERS**  
Tél : 05.45.24.91.10  
Fax : 05.45.24.03.32  
[mairie@serscharente.fr](mailto:mairie@serscharente.fr)

***COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 octobre 2025***

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 octobre 2025, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

***Date de la convocation :*** 20 octobre 2025.

***Présents :*** Mmes DUTEIL – DULAC – VIGNAUD – FANUCCI – MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD - TESTEMALE – DOBY – LAFON.

***Absents excusés :***

Marie-José VAUZELLE avec pouvoir à Christiane DUTEIL  
Patrick MAGNON avec pouvoir à Renaud TESTEMALE

***Absent :*** Patrick ANDRIEUX

***Secrétaire de séance :*** Christiane DUTEIL

***ORDRE DU JOUR :***

***1 – CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS***

Madame FANUCCI, Conseillère, présente les conditions nécessaires à une campagne de stérilisation avec la possibilité d'obtenir une subvention à cet effet.

Les crédits ouverts cette année étant totalement utilisés, le Conseil Municipal souhaite participer à la prochaine opération en inscrivant la somme de 1 500 € au budget 2026.

## **2 – CONVENTION AVEC LE SYBRA (Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois)**

Monsieur DOBY, Conseiller délégué, et Président du Sybra, propose de signer une convention, afin d'étudier une compensation de zones humides et milieux aquatiques.

Cette compensation est indispensable à la poursuite de l'étude de l'urbanisation du terrain du Reclos.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **3 – CHAUFFERIE : Demande de subvention**

Monsieur MAHERAULT, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle que la chaufferie actuelle connaît de grandes difficultés de fonctionnement.

Différentes études démontrent la nécessité de procéder à son remplacement.

Le coût des travaux s'élève à 161 000 € H.T. Des subventions sont d'ores et déjà obtenues.

Il convient désormais de finaliser le dossier et de solliciter d'autres partenaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette démarche et mandate Monsieur le Maire pour qu'il sollicite les différents organismes pouvant participer financièrement. (Etat, Département...)

## **4 – LICENCE 3 :**

Une personne extérieure à la Commune sollicite l'option d'une licence 3 afin d'ouvrir un commerce ambulant.

Le Conseil Municipal renouvelle son refus.

## **5 – INDEMNITES AU PERSONNEL CONTRACTUEL**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour accorder une indemnité à 2 agents contractuels (agence postale et secrétariat).

Accord unanime du Conseil Municipal.

## **6 – TERRAIN DE PETANQUE**

Deux habitants de SERS souhaitent recréer un club de pétanque.

Après échange, le Conseil Municipal donne son accord.

Une convention sera élaborée et signée par chaque partie.

## **7 – PROPOSITION EPFNA**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention EPFNA – Grand Angoulême et Commune de SERS a été établie voilà 6 ans concernant le terrain du Reclos et le bar. Cette convention arrive à son terme.

La Commune va donc acheter ces deux biens.

L'EPFNA accorde de modalités de paiement et une minoration de 30 000 € sur le terrain du Reclos.

Monsieur le Maire détaille les propositions.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces conditions et mandate Monsieur le Maire pour les signer.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur DOBY signale que le SYBRA (Syndicat de Rivière) va installer des panneaux pédagogiques dans la Vallée des Fontenelles.
- Une boutique ORANGE sera présente le 24 novembre Place de la Mairie
- Monsieur DOBY fait le point sur l'appel d'offres concernant les travaux du bourg. Une réunion des riverains sera organisée Mardi 04 Novembre 2025.
- Les volets de la « poste » seront changés ces prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.